



Association des Usagers du Port
de Plaisance de Concarneau



Le mot du président : réflexions d'automne.

Bonjour à tous,

Comme vous le savez, bien que notre nombre ait augmenté (très modestement) ces trois dernières années, notre AUPPC souffre d'une atonie qui prend une tournure chronique. Cependant, si tout le monde reste, nous compterons trois adhérents de plus l'année prochaine. Petit à petit ...

D'une association de défense des usagers ayant vaillamment fait face aux assauts de cruels gestionnaires, notre activité s'est considérablement amenuisée, quelques réunions et présentations n'ayant rien fait à l'affaire, pour se résumer à cette maintenant familière sortie dite BDA.

Paradoxalement, si on consulte les statuts, on a pas de trace d'activité nautique se rapprochant de la sortie BDA. Quant aux autres objets de l'association, aucun n'a fait l'objet de la moindre activité.

Voyons cela en détail, en reprenant les statuts et en particulier le premier chapitre consacré à l'objet de l'association :

a) défendre les intérêts de ses adhérents dans le cadre de leur activité de plaisance, ou d'utilisateur des installations du port de plaisance de Concarneau.

Le gestionnaire qui à l'époque a contribué à une belle consolidation a changé pour un organisme professionnel, le Syndicat Mixte Pêche et Plaisance de Cornouaille. Ce gestionnaire exerce en toute indépendance et a mis en place des règlements qui ont le mérite de la clarté et surtout de s'appliquer à tout le monde. Ceci est donc devenu un non-sujet et depuis qu'il est en place, il n'y a pas eu motif à négocier avec leur administration, du moins qui ne se soit pas arrangé après concertation. A ce jour, la coopération reste harmonieuse.

b) développer les relations et informations entre plaisanciers.

C'est le cas, dans une mesure modérée, illustré par quelques présentations et par l'activité sur l'environnement qui nous donne accès à des informations importantes sur l'impact des décisions de toutes sortes qui peuvent affecter notre activité, et je reste modeste sur le terme « activité ».

A ce propos, je reste sur ma faim dans mes recherches pour prendre un poste d'administrateur pour gérer les contacts entre associations, un pour créer un catalogue de fournisseurs nous accordant des remises et un pour mettre en place des puces nautiques.

Dans nos dernières recrues, nous avons cependant un personnage en la personne du Dr. Didier Parez, avec un carnet de route très respectable et qui illustre son arrivée en partageant ses connaissances. Voir le message concernant la navigation électronique

c) étudier les problèmes posés par l'utilisation des installations portuaires, et faire des propositions pour qu'il y soit remédié.

Rapporter serait plus juste qu'étudier, mais c'est quelque chose qui fonctionne et le gestionnaire du port a toujours été à l'écoute. L'adresse mail de l'AUPPC est toujours à disposition pour



Association des Usagers du Port
de Plaisance de Concarneau



rapporter tout dysfonctionnement. L'affaire n'est pas sans intérêt pour la sécurité, sans parler de la mise en place de la station carburant pour laquelle l'AUPPC n'a pas été sans influence. Merci Jean-Paul.

d) représenter les plaisanciers adhérents de l'association aux différentes instances (Conseil portuaire, C.L.U.P.I.P.P., N.E.F. etc...).

C'est déjà le cas. Tout membre disposant d'un amarrage peut et devrait assister au CLUPIPP en s'inscrivant si ce n'est déjà fait. L'inscription est unique et valide tant que le contrat d'amarrage l'est.

Pour ce qui est des conseils portuaires et d'exploitation, votre serviteur y représente les plaisanciers et les compte-rendus sont consultables sur notre site pour le CLUPIPP et envoyés par courriel pour les conseils.

e) animer des manifestations

Ce ne sont pas les manifestations qui manquent à Concarneau. Juste les bonnes volontés. Toute personne qui serait volontaire pour impliquer notre association est instamment sollicitée.

Mais venons en aux conclusions qu'il impose de tirer ce tour d'horizon.

1 – Les statuts de l'association, bien que récemment ajustés, ne sont plus en phase avec la réalité de l'activité dont la principale (le BDA) n'est même pas esquissée. Une révision des statuts serait le bienvenue si le consensus est général. Si oui, je ferai une proposition.

2 – la défense des usagers (le vilain mot!) n'est plus de mise et l'enveloppe de l'association n'est pas très attirante lorsqu'elle évoque des situations conflictuelles qui n'ont plus lieu d'être.

3 – Le logo de l'AUPPC a besoin d'un coup de neuf et peut-être même d'être ré-écrit afin de présenter une association de gens qui se retrouvent pour aller sur l'eau, une vue plus réaliste de l'activité visible et réelle. Un intitulé tel que Association des Plaisanciers et Pêcheurs de Concarneau, ou Association des Plaisanciers du Port de Concarneau, (APPC dans les deux cas) bref une modification a minima, m'irait très bien.

Je vous invite tous à répondre à ce courrier avec vos divers commentaires, propositions et suggestions. En utilisant « répondre à tous », j'espère que l'échange se poursuivra. Le sujet sera bien évidemment à l'ordre du jour de la prochaine AG.

Bien cordialement,

Gérard Baletaud